

État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020

MAI 2021



RÉSUMÉ. L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) présente les résultats de son enquête bisannuelle sur les observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE). Le fonctionnement, l'organisation, la composition des ODPE sont interrogés ainsi que les attentes, les besoins et les éventuelles difficultés rencontrées par les professionnels en charge de l'animation de leurs observatoires. Au 31 décembre 2020, 83 observatoires départementaux sont installés et 10 sont en construction. En moyenne 1,4 personnes sont rattachées à un observatoire, pour un peu moins de 1 équivalent temps-plein. L'implication des acteurs de la protection de l'enfance au sein des ODPE se révèle toujours croissante, réaffirmant leur rôle primordial comme lieu de concertation et d'appui des politiques publiques de protection de l'enfance. La question de la formation, le suivi du schéma départemental mais aussi la prise en charge des jeunes majeurs apparaissent prioritaires dans les axes de travail engagés au sein des commissions ou groupe de travail des ODPE. En 2021, nombre de projets et/ou recherches envisagés par les observatoires départementaux concernent la mise en place de comités d'usagers. L'ONPE souhaitait par ailleurs appréhender l'implication des ODPE dans les missions qui leur sont dévolues : la première mission relative au recueil et à l'examen de données chiffrées en protection de l'enfance, ainsi que celle en lien avec le suivi et la mise en œuvre du schéma départemental se révèlent être les plus investies sur les territoires. Enfin, dans le contexte de crise sanitaire, certains ODPE ont eu un rôle important à jouer, parfois comme « cellules de crise » et comme instance de mise en réseau et de concertation sur la période du confinement, permettant notamment de soutenir l'organisation de la poursuite du travail des professionnels pendant cette période. Quelques ODPE ont également eu à évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le nombre d'informations préoccupantes et de mesures/prestations en protection de l'enfance et à réaliser une analyse des pratiques professionnelles et du travail en réseau pendant cette période.

MOTS CLÉS. OBSERVATOIRE – PROTECTION DE L'ENFANCE – DÉPARTEMENT – DONNÉE CHIFFRÉE – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL – CRISE SANITAIRE.

En 2020 l'ONPE a reconduit, comme tous les deux ans, une enquête nationale auprès des conseils départementaux français dans l'objectif de réaliser un état des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) ¹.

Au-delà d'un travail de recensement, l'enquête interroge le fonctionnement, la composition et les activités des observatoires départementaux. Les personnes en charge de l'animation des ODPE ont également été interrogées sur leurs attentes, leurs besoins ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de l'animation de leur observatoire. L'enquête interroge par ailleurs l'implication des référents ODPE dans les cinq missions qui leur sont dévolues.

L'année 2020 a vu la crise sanitaire de la Covid-19 bouleverser le secteur de la protection de l'enfance, qui a dû poursuivre sa mission de protection des enfants dans l'urgence. Dans ce contexte inédit, l'ONPE s'est engagé dans le recueil des expériences liées à la gestion de la crise sanitaire et du confinement en protection de l'enfance. Ainsi, dans son enquête, l'ONPE souhaitait interroger les responsables des ODPE sur la manière dont ils ont traversé cette période complexe et le rôle qu'ils ont joué.

Un questionnaire a été envoyé en août 2020, par voie électronique, à l'ensemble des directions enfance-famille ainsi qu'aux responsables de l'animation des ODPE ².

En raison de la période sanitaire difficile qui a été traversée, il a été plus complexe cette année de recueillir les réponses de l'ensemble des départements et collectivités territoriales sollicités. Ainsi, 93 départements ont répondu à l'enquête par questionnaire dans son intégralité, alors que pour 7 autres, quelques données ont été recueillies, permettant d'avoir une exhaustivité pour certaines réponses mais pas pour toutes ³.

1 Selon les dispositions de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, complétée par la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, un observatoire de la protection de l'enfance doit être instauré dans chaque département, sous l'autorité du président du conseil départemental (article L. 226-3-1 du Code de l'action sociale et des familles [CASF]).

2 Ce questionnaire comportait huit grands axes : le premier concernait la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France ; le deuxième interrogeait la qualité des relations entretenues entre les ODPE et l'ONPE, ainsi que les attentes et besoins les plus souvent exprimés par les responsables d'observatoire ; le troisième, quant à lui, apportait un éclairage sur la composition des ODPE ; le quatrième concernait plus précisément l'organisation des observatoires ; le cinquième abordait les études et les projets mis en place au sein des ODPE ; le sixième renseignait sur le dispositif Olinpe ; le septième axe évaluait l'implication des observatoires départementaux dans les cinq missions qui leur sont dévolues ; enfin la dernière partie du questionnaire interrogeait la manière dont les ODPE ont traversé la crise sanitaire de la Covid-19. Les résultats de l'enquête ont été arrêtés au 29 décembre 2020.

3 Le département du Rhône est aujourd'hui composé de deux entités assurant chacune séparément les missions de protection de l'enfance tandis que la collectivité territoriale de Corse regroupe désormais les anciens départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. Le département de Mayotte n'a pas été inclus dans cette enquête.

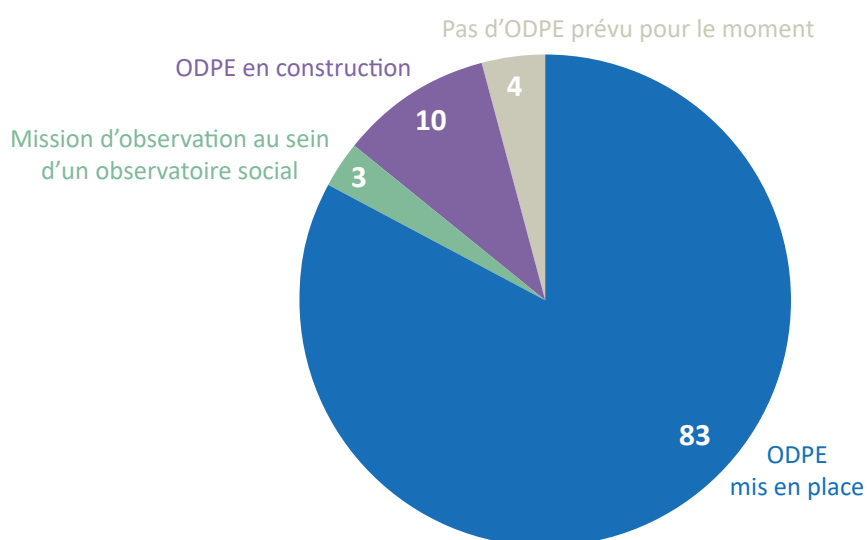
ÉTAT DES LIEUX DES ODPE EN FRANCE

Fin 2020, soit treize ans après la promulgation de la loi n° 2007-293 du 7 mars 2007 instaurant un observatoire de la protection de l'enfance dans chaque département, l'ONPE réactualise ces données et souligne la mise en place de 83 ODPE sur le territoire national⁴.

Dans 3 départements, le Vaucluse, le Territoire de Belfort et le Rhône, la mission d'observation de la protection de l'enfance est assurée par un observatoire départemental social de périmètre plus large. Dans 10 départements, les observatoires départementaux sont en construction. Enfin, pour 4 départements, il n'y a pas d'observatoire prévu pour le moment (graphique 1 et carte 1).

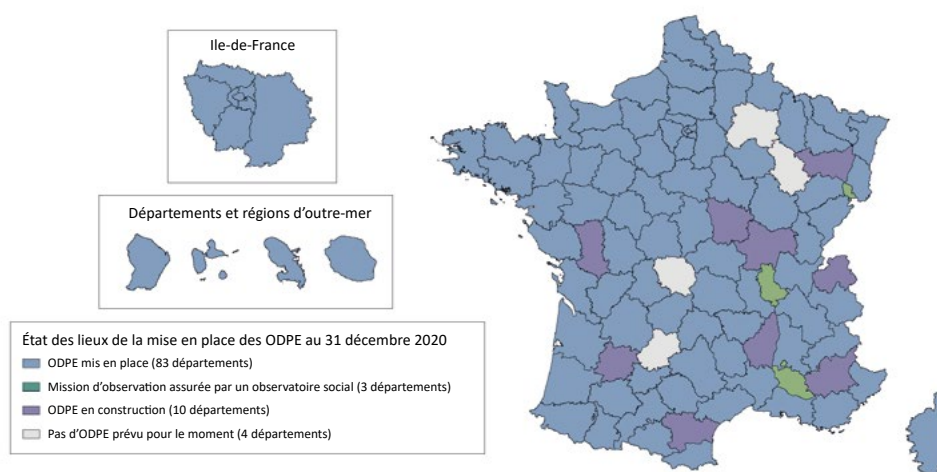
Graphique 1. Répartition des départements selon l'état d'avancement de leur ODPE au 31 décembre 2020

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 100), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.



Carte 1. Répartition des départements selon l'état d'avancement de leur ODPE au 31 décembre 2020

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 100), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.

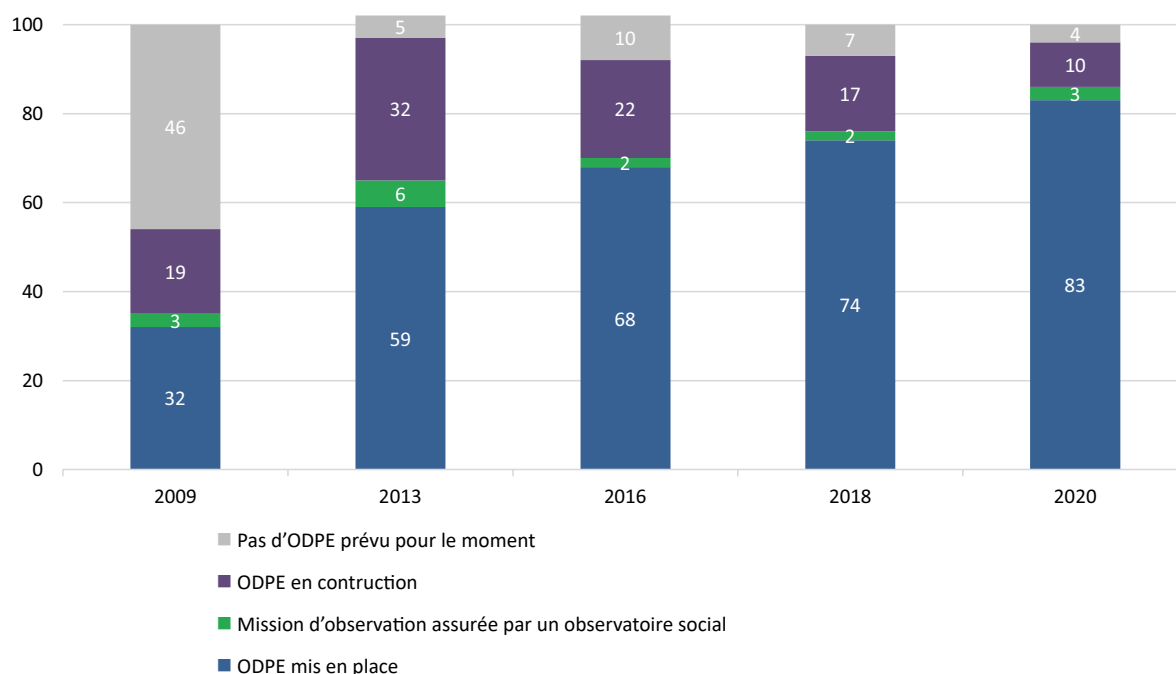


⁴ En moyenne, ces observatoires ont été créés il y a huit ans (création la plus ancienne en 1995, la plus récente en 2020).

Depuis de nombreuses années, le nombre de ces observatoires départementaux est en constante augmentation, avec un réel développement de ces dispositifs sur le territoire national. À ce titre, l'ONPE a réalisé cinq recensements en onze années, permettant une mise en perspective de leur mise en place : ainsi en 2009, deux ans après la promulgation de la loi, un premier recensement faisait état de 32 départements ayant installé leur observatoire départemental. En 2013, 59 ODPE étaient en place et 32 en construction. En 2016, les données recueillies venaient confirmer une augmentation des installations effectives et révélaient l'existence de 68 ODPE en France et 22 en construction. En 2018, soit onze ans après la parution de la loi, l'ONPE soulignait la mise en place de 74 ODPE sur le territoire national et l'existence de 17 en construction. Fin 2020, comme indiqué plus haut, 83 ODPE sont installés (graphique 2).

Graphique 2. Évolution de la mise en place des ODPE de décembre 2009 à décembre 2020 en France

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020, France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.



Par ailleurs, il est à noter que parmi les 14 départements non encore dotés d'un observatoire de la protection de l'enfance, onze soulignent l'existence d'un dispositif ou d'instances permettant de recueillir des données quantitatives et/ou qualitatives relatives à l'enfance en danger : les données peuvent être transmises par les services de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (Crip), de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la protection maternelle et infantile (PMI) ou encore extraites des logiciels métier (Iodas, Solis, etc.). Des réunions internes pluripartenariales ou des « commissions statistiques » peuvent s'organiser avec certains acteurs du département pour collecter des informations essentielles.

RELATIONS AVEC L'ONPE, ATTENTES ET BESOINS EXPRIMÉS PAR LES RÉFÉRENTS ODPE

L'enquête a interrogé la qualité des relations entretenues entre les ODPE et l'ONPE, ainsi que les attentes et les besoins les plus souvent exprimés par les observatoires départementaux. Parmi l'ensemble des départements, 75 soulignent des contacts réguliers avec l'ONPE et plus des deux tiers les estiment suffisants.

Par ailleurs, 69 départements rapportent avoir accès à l'espace réservé des ODPE sur le site internet de l'ONPE, et plus d'un quart s'y connectent régulièrement (plusieurs fois par an). Réservé exclusivement aux référents ODPE, cet espace propose un ensemble de ressources visant à accompagner les départements dans les différentes phases de création et d'évolution de leurs observatoires. Il permet d'optimiser les échanges et les expériences de chacun, de mutualiser les connaissances et de développer le réseau de relations entre ODPE. Cet espace met à disposition plusieurs ressources, notamment un annuaire des ODPE recensant l'ensemble des coordonnées des référents ODPE en France et une bibliothèque comprenant, entre autres, des documents législatifs, des rapports d'ODPE, mais aussi l'ensemble des outils techniques relatifs aux missions des observatoires départementaux. En 2021, dans le cadre d'un travail de refonte du site de l'ONPE, l'espace réservé aux ODPE va être restructuré dans l'objectif de le rendre plus intuitif et mieux adapté aux besoins de ses utilisateurs.

L'enquête a également permis à l'ONPE de connaître les attentes des observatoires en termes de soutien et d'accompagnement.

❖ Une animation soutenue du réseau des ODPE

Sur cette question, 81 départements répondants ont exprimé le besoin d'entretenir et renforcer le réseau des ODPE, notamment via l'espace réservé des ODPE, la mise en place de séminaires techniques, de groupes de travail ou encore de temps de rencontre entre ODPE.

❖ Des déplacements au sein des ODPE

La moitié des répondants ont également évoqué le besoin que l'ONPE participe aux journées d'études et conférences thématiques organisées par les ODPE, notamment pour être au plus près de problématiques et d'axes de travail repérés sur les territoires. Par ailleurs, afin de pouvoir disposer d'un « regard national » sur certaines questions de protection de l'enfance, les référents ODPE soulignent l'intérêt que l'ONPE vienne présenter plus régulièrement les notes statistiques, les fiches dispositifs, les études et les rapports qu'il réalise, participant de fait à une meilleure mutualisation des connaissances et à la mise en perspective de « bonnes pratiques » sur certains territoires. Rappelons que l'ONPE ne se déplace que sur sollicitation des départements.

❖ Un soutien et un accompagnement dans la mise en place du dispositif Olinpe

Des départements ont également rappelé leurs difficultés à mettre en place le dispositif Olinpe (Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance) et la nécessité que l'ONPE puisse accompagner son déploiement⁵. Sur ce point, les ODPE soulignent de nombreux obstacles liés au recueil des données chiffrées et au paramétrage des logiciels. De même, la transmission et l'analyse des données recueillies supposent des compétences statistiques qui peuvent parfois faire défaut pour certains référents ODPE, insuffisamment formés sur ces points : en effet, seuls 15 ODPE installés font état de la présence d'un professionnel formé à la technique de l'analyse de données chiffrées et 6 ODPE d'un informaticien en leur sein.

❖ Des besoins de formation en statistiques, en conduite de projets et en droit

Plusieurs besoins de formations ont été exprimés par des référents ODPE qui relèvent d'organismes de formation compétents.

À ce titre, un département sur deux déclare un besoin de formation au sein de son observatoire, tout particulièrement dans le recueil et l'analyse de données statistiques. Ces formations pourraient leur permettre, dans le cadre du dispositif Olinpe mais aussi plus largement au regard de données chiffrées départementales dont ils disposent, d'analyser et de synthétiser ces statistiques en protection de l'enfance, de les valoriser au sein d'études et de travaux de recherche et *in fine*, de pouvoir retracer et suivre le parcours des enfants en protection de l'enfance.

Par ailleurs, des départements sont demandeurs de formations relatives à l'animation de leur observatoire départemental, notamment sur la manière de conduire et de mener un projet, de penser et d'organiser une méthodologie d'enquête, de mettre en place des groupes de travail. Les besoins de formation reposent également sur la manière d'organiser et de mobiliser un réseau interpartenarial d'acteurs de la protection de l'enfance, avec notamment l'objectif que les échanges qui en découlent puissent venir nourrir et rendre plus opérants les travaux menés par l'observatoire départemental.

Enfin, certains ODPE ont exprimé la nécessité de se former en droit, et notamment sur la compréhension et l'analyse de textes législatifs en protection de l'enfance, en raison d'évolutions et de réformes législatives constantes dans ce domaine. Le besoin de disposer de méthodes d'évaluations des politiques publiques est apparu récurrent.

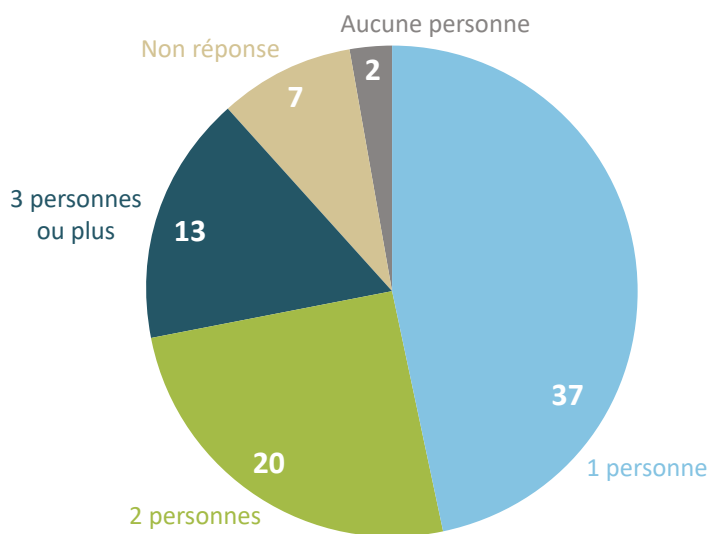
⁵ Pour mieux comprendre le dispositif Olinpe, l'ONPE a mis en ligne une vidéo explicative : https://onpe.gouv.fr/sites/default/files/ressources/videos/L_ONPE_presente_OLINPE.mp4.

LA COMPOSITION DE L'ODPE

L'enquête a également permis d'évaluer la composition et l'organisation des observatoires départementaux de la protection de l'enfance. Ainsi, parmi les ODPE installés en 2020⁶, il apparaît que peu de personnel y est rattaché, celui-ci variant de 0 à 5 personnes par département. En moyenne 1,4 personnes sont rattachées à un ODPE, pour un peu moins de 1 équivalent temps-plein (en moyenne 0,8 ETP, variant de 0 à 4 ETP) (graphique 3).

Graphique 3. Répartition des départements selon le nombre de personnes rattachées à l'ODPE

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.



Parmi les ODPE, 4 ont fait appel à des contrats Cifre⁷ et 26 à des étudiants en stage, très largement de niveau master (dont 15 en sciences humaines et 4 en droit). Ces étudiants participent à des études et travaux de recherche sur des thématiques diverses en protection de l'enfance, mais il semblerait que la situation des jeunes majeurs sortant du dispositif de protection de l'enfance ou encore l'évaluation du schéma départemental soient des axes de travail privilégiés pour un certain nombre d'entre eux.

Au niveau institutionnel, les ODPE rassemblent, sous l'autorité du président du conseil départemental, divers acteurs de la protection de l'enfance : précisée par le décret n° 2016-1285 du 29 septembre 2016, la composition des observatoires départementaux de la protection de l'enfance est pluridisciplinaire, garantissant une représentation des acteurs institutionnels et associatifs mettant en œuvre la politique de protection de l'enfance dans le département. Cette inscription législative confère à l'observatoire départemental un rôle stratégique d'appui des politiques publiques et rappelle qu'il est un lieu privilégié de concertation entre un ensemble d'acteurs majeurs de la protection de l'enfance.

⁶ Il est à noter que les analyses qui suivent concernent les ODPE mis en place en 2020, soit 83 observatoires (voir *supra*) ainsi que les 3 départements dont la mission de protection de l'enfance est assurée par un observatoire social de périmètre large : bien que ces observatoires ne soient pas prévus par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, ils assurent pleinement leur mission d'observation de la protection de l'enfance et ont été, à ce titre, en mesure d'apporter des informations importantes qui ont été intégrées à l'enquête. Néanmoins, comme cela a été précisé, 7 départements n'ont pas répondu à l'enquête par questionnaire dans sa globalité et ont ainsi été retirés des analyses qui suivent (ce qui fait un total de 79 observatoires départementaux étudiés).

⁷ En France, la convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) est un dispositif qui depuis 1981 subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public.

Nous observons que les services des conseils départementaux occupent toujours une place centrale et prépondérante dans la composition des ODPE : le service d'aide sociale à l'enfance (présent dans 96 % des ODPE), la PMI (90 %), les élus du département (96 %) ou encore la Crip (75 %) apparaissent très impliqués dans l'ensemble des départements.

Le ministère de la Justice occupe également une part active au sein des ODPE puisque la magistrature et la PJJ y sont représentés à plus de 90 %.

Le secteur de la santé, avec la présence de la MDPH (80 %) et de l'agence régionale de santé (84 %) apparaît également comme un acteur majeur.

Les services de police (71 %) et de gendarmerie (76 %) sont également représentés dans la majorité des ODPE. Les caisses d'allocation familiales (CAF), enfin, prennent une part active dans plus de quatre observatoires départementaux sur cinq.

Tableau 1. Composition institutionnelle des ODPE en 2020

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.

	n	%		n	%		n	%
SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL			JUSTICE			REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS		
SERVICE ASE	76	96	MAGISTRAT	75	95	ADEPAPE	51	65
SERVICE PMI	71	90	PJJ	73	92	UDAF	60	76
CRIP	59	75	ORDRE DES AVOCATS	62	78	ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT	17	22
MDS	49	62	ASSOCIATION DE REPRÉSENTATION DES VICTIMES	19	24	SECTEUR HABILITÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	64	81
ÉLUS DU DÉPARTEMENT	76	96				AUTRE ASSOCIATION CONCOURANT À LA PROTECTION DE L'ENFANCE	51	65
SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL			ORDRE PUBLIC			REPRÉSENTANT DES USAGERS		
ARS	66	84	GENDARMERIE	60	76	ENFANTS	10	13
MDPH	63	80	POLICE	56	71	PARENTS	15	19
CMPP	21	27				SECTEUR HABILITÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	8	10
ORDRE DES MÉDECINS	48	61						
PROFESSIONNELS DE SANTÉ	37	47	ÉDUCATION, RECHERCHE, STATISTIQUES			AUTRES ACTEURS		
MAISON DES ADOLESCENTS	28	35	ÉDUCATION NATIONALE	71	90	PRÉFET	55	70
ÉTABLISSEMENT DU SECTEUR DU HANDICAP	27	34	ENSEIGNEMENT PRIVÉ	9	11	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	66	84
HÔPITAUX	48	61	UNIVERSITÉ	27	34	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	14	18
PAEJ	5	6	INSEE	2	3	DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS	23	29
UAMJP/UMJ	17	22	ÉCOLES ET INSTITUTS DU TRAVAIL SOCIAL	44	56	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE	59	75
			CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	5	6			

Au regard des enquêtes menées par l'ONPE les années précédentes, cet état des lieux révèle une participation toujours plus croissante d'un certain nombre d'acteurs. Ainsi, le secteur de la justice semble participer plus activement au fonctionnement des ODPE : l'Ordre des avocats est présent dans 79 % des ODPE en 2020 alors qu'il n'était présent que dans 26 % d'entre eux en 2016, tout comme les associations de représentation des victimes (24 % en 2020 contre 7 % en 2016). Les représentants institutionnels, tels que les associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Adepape), sont désormais présents dans presque deux tiers des ODPE en 2020 (contre 40 % en 2016). De même, le secteur de l'éducation et de la recherche prend lui aussi une part plus active : les universités sont présentes dans 29 % des ODPE en 2020 (contre 11 % en 2016) ainsi que les écoles et instituts du travail social (46 % en 2020 contre 17 % en 2016).

Enfin, d'autres acteurs comme les préfetures, représentants de l'État dans le département, sont davantage représentés : alors qu'ils n'étaient actifs que dans la moitié des ODPE installés en 2016, ils sont aujourd'hui présents dans 70 % d'entre eux.

ORGANISATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

L'organisation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance reste, en règle générale, structurée de la même manière. Trois instances principales constituent l'ODPE⁸ :

- un comité plénier stratégique en charge de l'élaboration du dispositif opérationnel de l'ODPE et des orientations internes de travail. Il s'agit souvent d'un comité de pilotage présidé par le président du conseil départemental, comprenant « *les partenaires signataires du protocole* » ;
- un comité technique en charge du suivi opérationnel de l'observatoire départemental ;
- un ou des groupes de travail organisés autour de problématiques repérées par les acteurs de terrain.

Sur ces questions, les résultats de l'enquête indiquent que les deux tiers des ODPE disposent d'une instance stratégique ; la moitié ont mis en place un comité technique et disposent de commissions ou groupes de travail (ces données sont quasi similaires à celles de 2018). À ce titre, les axes de travail engagés au sein des commissions ou groupe de travail des ODPE ont été interrogés et apparaissent très variés. Nous observons néanmoins quelques tendances : onze grandes thématiques ont pu être repérées. La question de la formation est un sujet de travail et de réflexion récurrent pour 15 ODPE, notamment parce que la loi du 14 mars 2016 confie une nouvelle mission aux ODPE en ce sens. L'élaboration et le suivi du schéma départemental (pour 12 ODPE), la prise en charge des adolescents et des jeunes majeurs (pour 8 ODPE) ou encore le recueil et l'analyse de données statistiques en protection de l'enfance (pour 6 ODPE) semblent être des thématiques de travail nettement partagées. Afin d'analyser exhaustivement ces groupes de travail, un tableau thématique est disponible en annexe de cette note, offrant la possibilité de repérer des axes de travail qui pourraient être communs aux référents ODPE et d'identifier les départements concernés (tableau 2 en annexe).

⁸ Il est à noter que les 3 départements dont la mission de protection de l'enfance est assurée par un observatoire social de périmètre large n'ont pas répondu à ces questions organisationnelles.

L'ONPE note par ailleurs une augmentation notable de la mise place d'instances de type « comité des usagers » avec 17 ODPE concernés (ils n'étaient que 2, quatre ans plus tôt)⁹. La mise en place et l'organisation de ces comités est l'une des préoccupations majeures d'un nombre conséquent d'ODPE en France en 2020. Ces premiers résultats peuvent être mis en lien notamment avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance mise en œuvre par le secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance Adrien Taquet. Cette stratégie propose une contractualisation avec 30 premiers départements en 2020 à la condition que ces derniers s'engagent à répondre à quatre engagements, dont l'un consiste à donner aux enfants protégés les moyens d'agir et garantir leurs droits, en rendant systématique la participation des enfants et des jeunes protégés aux travaux des observatoires départementaux de protection de l'enfance¹⁰.

Les référents des ODPE ont également été interrogés sur les éventuelles difficultés et points d'achoppement rencontrés dans leur travail quotidien.

Ces derniers expriment des difficultés notamment liées à l'animation de l'observatoire, en raison de missions confiées aux ODPE qui restent nombreuses et complexes, missions réglementaires mais aussi celles demandées par le département. En regard, le temps de travail dédié leur paraît trop succinct, étant parfois associé à une insuffisance de soutien et de portage politique. Une insuffisance de moyens techniques et humains, avec un « *turnover* » conséquent, à la fois des référents ODPE mais aussi des directions enfance-famille, est aussi rapporté, risquant de compromettre la mise en œuvre d'un travail d'observation quotidien et participant à majorer « *l'usure des personnes investies* ».

Par ailleurs, un certain nombre de ces référents évoque une collaboration malaisée avec les partenaires et signataires de l'ODPE, aggravée par la crise sanitaire et une charge de travail toujours plus importante pour les équipes, rendant les temps de rencontres et les déplacements complexes voire impossibles à organiser et à préserver. Des problèmes « *d'acculturation* » sont également soulevés : des ODPE peinent à créer des liens de proximité avec des équipes qui ne « *parlent pas le même langage* » et qui, malgré les sollicitations et les demandes d'échanges et de travail collectif, ne souhaitent pas toujours se rassembler lors d'instances plénières ou techniques.

Enfin, l'absence d'outil informatique (ou son inadaptation) et l'absence de personnel dédié au déploiement du dispositif Olinpe et à l'analyse de données statistiques sont des difficultés récurrentes.

9 Il s'agit des départements de Paris, de Côte-d'Or, de Gironde, de Loire, de Corse, d'Isère, du Nord, des Pyrénées-Orientales, de Saône-et-Loire, de Guyane, de Seine-Maritime, de Seine-et-Marne, des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Hérault, de l'Aude, de la Meuse et du Loir-et-Cher.

10 Voir : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/premiere-vague-de-contractualisation-de-la-strategie-nationale-de-prevention-et>.

COMMUNICATIONS ET PROJETS AU SEIN DE L'ODPE

Selon l'enquête, 25 ODPE ont des liens avec des universités dans le cadre de leurs recherches (contre 17 en 2016) : c'est notamment le cas de l'ODPE des Hautes-Pyrénées qui souligne un partenariat et des travaux d'études communs menés avec l'université Jean Jaurès à Toulouse.

Pour valoriser leurs recherches et leurs travaux, 30 ODPE organisent régulièrement des conférences à destination de l'ensemble des professionnels du département, essentiellement une fois par an.

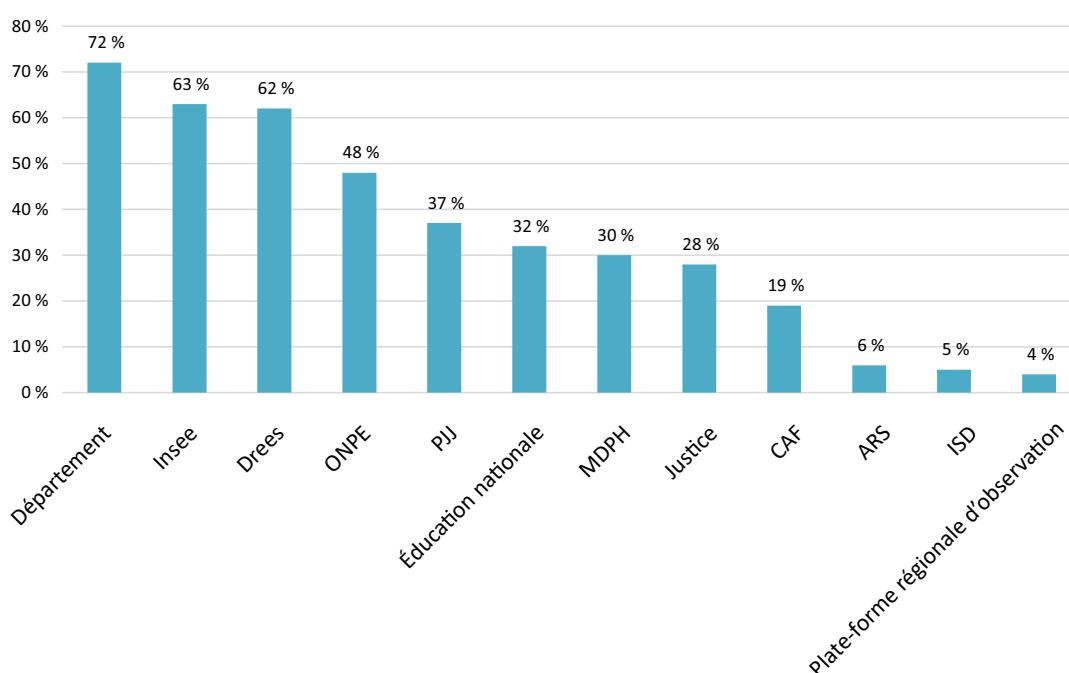
Il s'agit de conférences qui constituent souvent un temps assez large de rassemblement, de restitution de travaux de groupes, de suivi de l'état d'avancement du schéma départemental, ou encore de présentations de recherches ou études réalisées par des intervenants extérieurs. L'enquête a permis le repérage de six grandes thématiques : les besoins fondamentaux de l'enfant (11 ODPE), les jeunes majeurs (8 ODPE), les violences intrafamiliales (6 ODPE) ou encore des travaux autour de la parentalité (6 ODPE) ont été des sujets particulièrement ciblés ces deux dernières années. Un tableau exhaustif des conférences réalisées par les ODPE en 2020, classées par thématiques, est disponible en annexe de cette note (tableau 3).

Par ailleurs, 39 observatoires ont produit un rapport, dont 25 une fois par an, 5 une fois tous les deux ans, et 9 de façon irrégulière. Ces rapports permettent de disposer de données chiffrées, notamment sur les taux de prise en charge des enfants en protection de l'enfance sur le département mais ils peuvent également aborder des thématiques d'études qualitatives et/ou quantitatives diverses dans le champ de la protection de l'enfance. Un tableau complet recensant l'ensemble des publications des ODPE ces deux dernières années est également disponible en annexe de cette note (tableau 4).

À ce titre, l'enquête interrogeait les sources de données mobilisées par les référents ODPE dans le cadre de leurs travaux (graphique 4).

Graphique 4. Répartition des ODPE selon les sources mobilisées lors de leurs travaux

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.



Les données départementales, ainsi que celles de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), sont majoritairement mobilisées par les ODPE. Les données de l'ONPE apparaissent en quatrième position.

Par ailleurs, 25 ODPE déclarent disposer d'un support de communication pour valoriser leur observatoire et diffuser certaines informations ou travaux réalisés : 16 ODPE ont un espace dédié sur le site du département, 5 diffusent une lettre d'information, enfin 4 ODPE disposent d'un site internet qui leur est exclusivement dédié.

Concernant les projets et/ou les recherches envisagés par les observatoires départementaux pour les années 2020 et 2021, la mise en place de comités d'usagers est particulièrement investie par un certain nombre d'ODPE, comme indiqué précédemment. La question de la prévention et de l'évaluation de la situation de l'enfant (6 ODPE) et celle de l'offre d'accueil en protection de l'enfance sur le département (6 ODPE) sont aussi des axes de travail repérés. Pour une analyse exhaustive des études et des projets envisagés par les départements pour l'année à venir, un tableau thématique est également disponible en annexe de cette note, afin d'aider au repérage de certains projets d'études qui pourraient être communs aux départements (tableau 5 en annexe).

LE DISPOSITIF OLINPE

La mission de recueil, d'examen et d'analyse des données relatives à l'enfance en danger dans les départements est centrale pour les observatoires départementaux et apparaît comme la première mission confiée aux ODPE ¹¹. Instauré par la loi de mars 2007 et consolidé par la loi de mars 2016, le dispositif Olinpe prévoit que le président du conseil départemental transmette annuellement des données des services de l'ASE relatives aux mineurs et jeunes majeurs bénéficiant de prestations administratives ou mesures judiciaires en protection de l'enfance à l'ONPE et à l'ODPE. Les données sont extraites des logiciels métiers des départements et sont transmises sous forme anonyme selon les modalités de transmission fixées par décret n° 2016-1966 du 28 décembre 2016.

Ainsi, 45 départements ont envoyé au moins une base de données via le dispositif Olinpe depuis 2012. Il est à noter que 8 départements ont envoyé un premier fichier au nouveau format du décret 2016 (contre 2 départements avant 2020). Les Observatoires départementaux soulignent un intérêt grandissant pour ce dispositif, notamment parce qu'il permet, au niveau départemental comme au niveau national, de suivre les données populationnelles et de protection en reconstruisant les parcours des enfants de leur entrée dans le dispositif de protection de l'enfance jusqu'à leur sortie, et ainsi d'adapter les modalités de prise en charge. L'ONPE a publié en ce sens une note statistique sur l'étude des parcours en protection de l'enfance, jusqu'à l'âge de 5 ans des enfants nés en 2012 dans trois départements français ¹² : il a été possible de suivre 923 enfants de leur naissance jusqu'à l'âge de 5 ans.

25
SUR
79

L'enquête révèle que 25 ODPE installés en 2020 reçoivent les données transmises dans le cadre du dispositif Olinpe (contre 20 en 2018).

Par ailleurs, concernant les ODPE qui n'ont pas encore accès au dispositif Olinpe, au-delà des difficultés liées au paramétrage des logiciels, à la saisie des informations ou encore à la non-intégration des changements de variables induits par le décret du 28 décembre 2016, l'enquête a identifié d'autres problèmes que rencontrent les ODPE concernant la transmission des données Olinpe : au total 14 ODPE soulignent une absence d'informatisation, 9 ODPE un manque de moyens humains et financiers, et 8 ODPE un temps de travail insuffisant pour s'investir et analyser les données issues du dispositif.

La majorité des ODPE installés (soit 40) ont par ailleurs recours à d'autres données chiffrées pour mettre en perspective certaines informations relatives à l'enfance en danger dans leur département. Bien souvent, il s'agit de données internes issues des services de l'ASE, de la PMI, de la Crip ou encore de la CAF. Les données départementales communiquées par la Drees sont également mobilisées. Quelques ODPE évoquent également la possibilité de se saisir des logiciels métier pour recueillir certaines données chiffrées. Les résultats sont ensuite partagés et valorisés lors de séminaires ou journées d'étude organisés par l'ODPE ou au travers de productions écrites, comme le rapport annuel de l'ODPE ou son rapport d'activité.

11 Selon les termes de la loi, l'ODPE a pour missions : « [...] de recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger du département, de manière anonyme. Ces données sont transmises ensuite chaque année à l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance) » (article L. 226-3-1 du CASF).

12 Note disponible sur le site de l'ONPE : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_analyses_longitudinales_v4.pdf.

LES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

Dans la dernière partie du questionnaire, l'ONPE souhaitait appréhender l'implication des ODPE dans les missions qui leur sont dévolues : la loi de mars 2007, complétée par celle de mars 2016 (article L. 226-3-1 du CASF), confie cinq missions à l'observatoire départemental :

« Dans chaque département, un observatoire départemental de la protection de l'enfance, placé sous l'autorité du président du conseil départemental, a pour missions :

1° De recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département [...];

2° D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance [...];

3° De suivre la mise en œuvre du schéma départemental prévu à l'article L. 312-5 [du Code de l'action sociale et des familles] ;

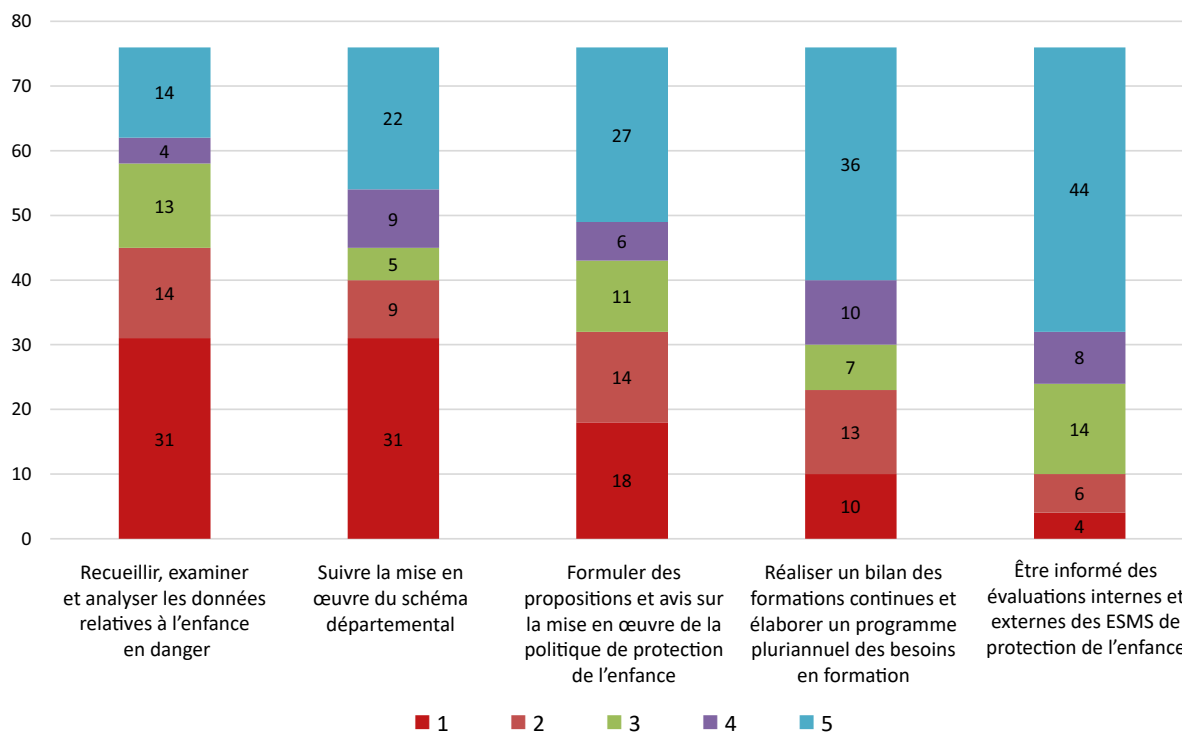
4° De formuler des propositions et avis sur la politique de protection de l'enfance dans le département ;

5° D'établir un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département [...] qui est rendu public, et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance. »

Parmi ces cinq missions, il a été demandé aux référents ODPE de coter celles qui s'inscrivent en priorité dans leur travail quotidien, et ce sur une échelle de 1 à 5, la note 1 exprimant un fort niveau de priorisation, la note 5 une faible mise en œuvre de la mission (graphique 5).

Graphique 5. Répartition des ODPE selon le niveau de priorisation des cinq missions confiées

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte). Traitement ONPE.



La première mission relative au recueil et à l'examen de données chiffrées en protection de l'enfance, ainsi que celle en lien avec le suivi et la mise en œuvre du schéma départemental se révèlent être celles qui sont les plus investies et apparaissent prioritaires pour près de la moitié des répondants. Ces missions sont essentielles sur un territoire puisqu'elles participent au travail quotidien d'observation de la protection de l'enfance par un ensemble d'acteurs majeurs et sont stratégiques pour la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance. La quatrième mission, qui est de formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance, occupe une place intermédiaire.

Enfin, les missions relatives à la formation et au recueil des évaluations internes et externes des établissements et services intervenant en protection de l'enfance apparaissent comme les moins investies par les ODPE puisque la majorité des réponses soulignent une très faible mise en œuvre de celles-ci. Nous verrons ultérieurement que le recueil de ces évaluations échappe parfois aux responsables ODPE, étant alors réceptionnées par d'autres services de protection de l'enfance qui en assurent l'analyse. La mission relative à la formation peut, quant à elle, se révéler conséquente notamment parce qu'elle suppose l'investissement et la cohésion d'un ensemble d'acteurs en appui du référent ODPE.

Nous avons alors questionné les ODPE sur le type de soutien dont ils auraient besoin pour rendre plus efficiente la mise en œuvre de ces missions. De nouveau, le besoin de disposer de moyens supplémentaires et notamment d'un poste dédié à l'observatoire, à temps plein, apparaît comme un premier prérequis indispensable pour la réalisation de ces missions. À défaut d'un temps plein dédié, certains référents estiment que le recrutement ponctuel d'une personne, comme un étudiant universitaire, dont le travail consisterait à s'investir pleinement dans l'une des cinq missions confiées pourrait être un soutien indéniable.

La mission relative au recueil et à l'examen de données chiffrées en protection de l'enfance reste globalement difficile à mettre en place, bien qu'elle apparaisse prioritaire (voir *infra*), en raison d'un manque de formation en statistiques pour beaucoup de référents ODPE, ces derniers soulignant des besoins d'accompagnement dans ce domaine et de portage politique plus conséquent.

Enfin, les ODPE soulignent l'intérêt d'un accompagnement de l'ONPE sur leurs missions, notamment par la présentation, à l'occasion de déplacements sur les territoires, des outils et référentiels élaborés pour certaines de celles-ci. Une démarche de « transfert de connaissance », dans laquelle est engagé l'ONPE à l'égard des départements, est une demande partagée : en raison de l'exigence de certaines missions, le partage de « bonnes pratiques », de conseils méthodologiques, de guides et d'outils ayant montré leur efficacité au sein des ODPE apparaît comme une condition indispensable à une meilleure appropriation.

❖ **Évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance**

La loi du 5 mars 2007 dispose que les ODPE doivent être informés de toute évaluation des services et établissements du département intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance, administrative comme judiciaire. L'analyse de ces évaluations renforce la place stratégique de l'ODPE dans la politique départementale de la protection de l'enfance, notamment parce que ce travail permet d'apprécier l'adéquation entre les besoins et l'offre développée dans un département.

28
SUR
79

L'enquête révèle que 28 ODPE ont déclaré être destinataires des évaluations internes et externes des établissements et services de protection de l'enfance (contre 46 en 2018). Seulement 16 d'entre eux les analysent en interne, confirmant les constats précédents d'une difficulté à investir cette mission sur les territoires.

Pour éclairer ces résultats, ces évaluations semblent souvent réceptionnées et analysées par un autre service du conseil départemental, notamment celui du contrôle et de la tarification des établissements sociaux et/ou médico-sociaux, ce qui peut entraîner une confusion des missions.

Pour rappel, dans le cadre de l'animation du réseau des observatoires départementaux, un groupe de travail constitué de 15 ODPE s'est réuni en 2015 pour réfléchir à la formalisation d'un outil – plus précisément d'une trame d'analyse d'un corpus d'évaluations internes et externes des établissements et services de protection de l'enfance. Cette trame est destinée à accompagner les référents des ODPE dans la réalisation de cette mission, mais aussi à clarifier le rôle de chaque service départemental sur cette question. Elle est disponible sur l'espace réservé des ODPE, sur le site internet de l'ONPE.

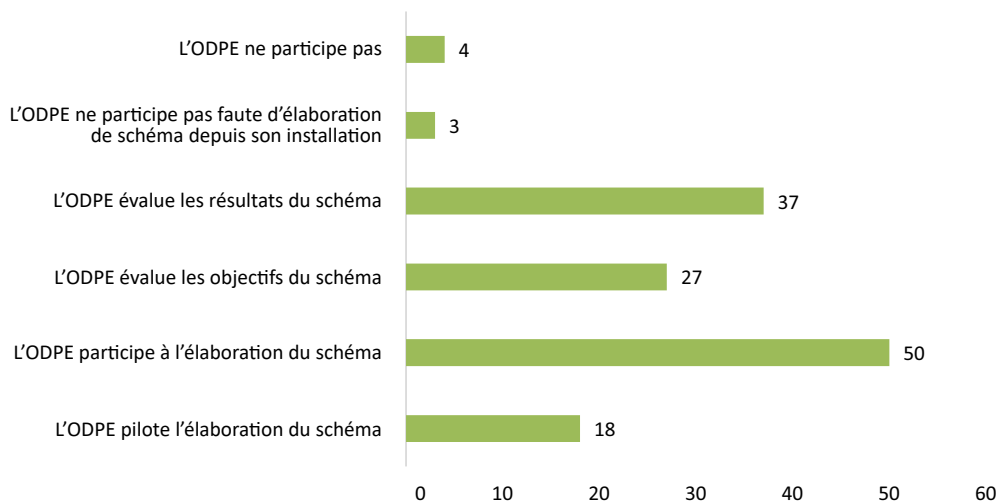
❖ Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental

Parmi les missions confiées aux ODPE, certaines sont relatives au schéma d'organisation sociale et médico-sociale, en lien avec les établissements et services de protection de l'enfance. Dans ce contexte, l'ODPE peut s'associer à chacune des phases d'élaboration et de suivi du schéma départemental – que celui-ci soit exclusivement protection de l'enfance ou de périmètre plus large dès lors qu'il inclut des actions relatives à l'enfance en danger – et cela en tenant compte des possibilités de prises de décision liées au fonctionnement particulier de chaque ODPE.

Sur ce point, la majorité des ODPE participent à l'élaboration mais aussi à l'évaluation des résultats du schéma départemental. Seuls 4 eux n'y participent pas (graphique 6). Ces données restent similaires à celles observées les années précédentes.

Graphique 6. Répartition des ODPE à chacune des phases d'élaboration et de suivi du schéma départemental, en effectif

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors mayotte). Traitement ONPE.



En mai 2016, l'ONPE a mis en place un groupe de travail consacré à cette mission : une vingtaine de référents ODPE ont réfléchi à la formalisation d'un référentiel et, plus largement, d'outils destinés à accompagner les ODPE dans toutes les phases de suivi et de mise en œuvre du schéma départemental. Les départements peuvent l'utiliser dans son intégralité ou de manière partielle, selon leurs possibilités et les attentes de leurs partenaires institutionnels. Ce référentiel est également disponible et accessible sur l'espace réservé des ODPE sur le site de l'ONPE.

❖ **Réaliser le bilan annuel des formations continues et la programmation pluriannuelle des besoins en formation continue**

La loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant complète les missions de l'ODPE et lui confie une cinquième mission relative à la formation : ce dernier doit réaliser le bilan et la programmation pluriannuelle des besoins en formation continue de l'ensemble des professionnels en protection de l'enfance du département. Dans ce cadre, l'enquête a interrogé les ODPE sur la première phase de cette mission, notamment celle relative à la réalisation d'un recensement des formations continues. Ce recensement peut être facilité par la mise en place d'une commission ou groupe de travail « formation » au sein de l'ODPE, réunissant un ensemble d'acteurs concourant à la protection de l'enfance, afin de favoriser la participation de ces partenaires à son établissement puis à la construction de programmes de formation en direction des divers professionnels concernés.

19
COMMISSIONS
FORMATION
INSTALLÉES

19 ODPE ont mis en place une commission formation (contre 13 en 2018) et 26 ODPE ont déjà réalisé un recensement des formations continues délivrées dans le département, soit deux fois plus qu'en 2018 (12 ODPE).

Cette mission suppose pour les départements une appropriation qui nécessite du temps, compte tenu d'objectifs complexes à tenir et d'une participation multipartenariale conséquente à mettre en œuvre. Conscient des difficultés que cela présuppose, un groupe de travail constitué de 15 ODPE s'est réuni à l'ONPE en 2018 pour réfléchir à la formalisation d'une méthode de travail et d'outils destinés à accompagner les observatoires départementaux dans la mise en œuvre de cette mission formation. L'ensemble de ces documents est disponible en ligne sur le site de l'ONPE.

FOCUS

LES OBSERVATOIRES DÉPARTEMENTAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Dans le contexte de la crise liée au coronavirus, l'ONPE a engagé une observation de la gestion et des effets en protection de l'enfance de cette crise sanitaire dans ses différentes phases, afin d'en dégager des retours d'expériences et des enseignements pour les acteurs¹³. Dans le cadre de l'enquête sur l'état des lieux des ODPE en France en 2020, il nous semblait essentiel d'interroger la manière dont les observatoires départementaux ont traversé cette période complexe, de repérer le rôle qu'ils ont pu jouer, si certaines de leurs missions ont pu être poursuivies, et plus largement comment ils ont fonctionné pendant cette crise sanitaire aux effets importants sur le secteur de la protection de l'enfance.

Ainsi, le questionnaire a été envoyé en août 2020 et interroge le premier confinement (du 17 mars au 10 mai). Cependant, nous avons intégré certains retours de questionnaires très tardivement, notamment après le 11 décembre (à la suite des Recontres des ODPE, une journée de travail dédiée aux observatoires départementaux), ce qui laisse supposer que certains ODPE témoignent aussi du second confinement (du 30 octobre au 15 décembre). Comme indiqué précédemment, les résultats qui suivent reposent sur le témoignage de 79 ODPE ayant répondu à l'enquête dans son intégralité¹⁴.

❖ Un rôle de « cellule de crise »

L'enquête interrogeait les ODPE sur l'éventuel rôle qu'ils ont pu jouer pendant la crise sanitaire et le confinement : 12 observatoires départementaux ont répondu avoir été missionnés sur des éléments précis durant cette période.

Certains d'entre eux ont ainsi été identifiés comme de véritables « cellule de crise » pendant le premier confinement, notamment en centralisant les informations et les restrictions nationales liées à la crise sanitaire. Certains ODPE ont ainsi permis de faire le lien, « *d'être un pont* » entre les recommandations émises par le Gouvernement, elles-mêmes reprises puis précisées par les directions enfance-famille, et enfin diffusées auprès des différents services de protection de l'enfance sur le territoire. En raison d'une succession de directives nationales observée sur la période du premier confinement, les observatoires départementaux témoignent de la contrainte d'avoir un temps relativement serré pour assurer le maintien d'une bonne communication de la direction vers les équipes de terrain, qui étaient en demande d'informations précises de cadrage. Dans ce contexte, un ODPE a notamment mis en place la publication régulière de « lettres informatives sur la crise sanitaire » pour alerter les partenaires des actions mises en œuvre sur le territoire.

13 Dans ce cadre, l'ONPE a publié deux notes relatives à la gestion du confinement et de la crise sanitaire en protection de l'enfance : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20200505_premieres_observations_gestion_crise_sanitaire_protection_enfance_onpe_1.pdf et https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20210208_observations_pe_riode_deconfinement_protection_enfance_onpe-2.pdf.

14 Il est à noter que les analyses qui suivent concernent les ODPE installés au 31 décembre 2020, soit 83 observatoires (voir *supra*), ainsi que les 3 départements dont la mission de protection de l'enfance est assurée par un observatoire social de périmètre large. Néanmoins comme cela a été précisé, 7 départements n'ont pas répondu à l'enquête par questionnaire dans sa totalité et ont ainsi été retirés des analyses qui suivent (pour un total de 79 observatoires départementaux étudiés).

❖ **Un renforcement des liens entre l'ODPE, la direction enfance-famille et les acteurs de protection de l'enfance**

Parmi les répondants, 33 observatoires ont déclaré avoir pu préserver des liens de proximité avec leurs partenaires pendant le confinement, notamment les directions enfance-famille, constituant une véritable ressource pour en surmonter les difficultés. Ces liens ont permis un échange facilité d'informations sur les normes et les conduites à tenir durant la période. Ces contacts réguliers ont aussi été rendus possibles par le déploiement massif de la visioconférence qui, pour certains ODPE, a permis plus de transversalité dans le quotidien des équipes et la possibilité de penser de nouvelles méthodes de travail plus participatives. Une coopération inter-institutionnelles intensifiée et des réunions de travail dites « renforcées » pendant la crise sanitaire ont également été rapportées, et notamment entre les magistrats, la DTPJJ et l'ASE, l'ODPE jouant son rôle de mise en réseau entre les différentes instances de protection de l'enfance.

Par ailleurs, des liens de proximité avec les partenaires signataires de l'observatoire départemental ont également été soulignés : des référents ODPE ont ainsi pu aller interroger les modalités de travail de certaines structures et services départementaux de protection de l'enfance durant cette période, recenser les besoins des équipes et en tirer des éléments d'analyse indispensables à la prise de décision des directions enfance-famille dans le cadre de la poursuite du travail collectif des équipes. D'autres partenaires extérieurs ont aussi été sollicités, comme ce fut le cas de l'Insee, avec lequel un ODPE explique avoir tissé des liens avant la crise sanitaire : ces contacts pris en amont ont permis d'avoir accès rapidement à des données statistiques contextuelles sur le département (relatives au chômage, à l'activité économique, à la santé, etc.) qui se sont avérées essentielles aux prises de décisions politiques et à leur adéquation aux réalités sanitaires et sociales du territoire.

❖ **Une aide à la mise en place d'un important travail de logistique et de mise en réseau pour soutenir les partenaires**

Quelques ODPE ont été sollicités pour soutenir les acteurs de terrain en les aidant à disposer de matériel informatique et d'outils pédagogiques afin de poursuivre, dans de bonnes conditions, l'accompagnement de la scolarité des enfants confiés en protection de l'enfance. La continuité de la scolarité a nécessité également la sollicitation et la mobilisation de professionnels qui se sont faites, sur certains territoires, *via* l'ODPE, supposant un important travail de logistique et de mise en réseau. Sur ce point, des référents ODPE soulignent la nécessité d'une connaissance des missions respectives de chacun, d'échanges réguliers autour de « bonnes pratiques » observées au sein de certaines structures, participant de fait à la confiance mutuelle des équipes et garantissant une réactivité dans les réponses attendues.

❖ **Un lieu de rassemblement pour organiser les pratiques des professionnels et accompagner la rédaction de plans de continuité des missions de protection de l'enfance**

Quelques responsables ODPE ont eu la possibilité de participer à la rédaction de plans de continuité des missions des services de protection de l'enfance, notamment au travers du déploiement d'équipements téléphoniques et informatiques et de la mise en œuvre du télétravail pour les personnels. D'autres ODPE ont permis, par le biais de leurs comités stratégiques, d'être un lieu de rassemblement et de concertation d'un certain nombre d'acteurs du département pour échanger, analyser et penser une réorganisation des pratiques professionnelles en période de confinement. Un ODPE explique avoir été le lieu adéquat pour soutenir et renforcer certains réseaux d'acteurs de la protection de l'enfance, comme ce fut le cas avec le réseau des directeurs de maisons d'enfants à caractère social (Mecs). Un référent souligne que l'observatoire départemental a également permis la mise en place de réunions interpartenariales pour étudier certaines situations complexes d'enfants confiés en protection de l'enfance pendant la période du confinement.

❖ **La collecte de connaissances sur l'impact de la crise sanitaire**

Enfin, certains ODPE se sont vus confier des missions d'analyse statistique, notamment pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution du nombre d'informations préoccupantes, de mesures et de prestations en protection de l'enfance et, plus largement, de l'activité du service social départemental pendant cette période.

Des responsables d'ODPE ont également eu la mission de réaliser une analyse des pratiques professionnelles et du travail en réseau pendant la crise sanitaire, en interrogeant, principalement par questionnaires, les assistants familiaux, les directeurs et le personnel des établissements, les cadres de la direction enfance-famille et ceux de protection de l'enfance des territoires sur cette question. Le recueil de la parole des enfants et des jeunes pris en charge en protection de l'enfance sur leurs vécus pendant le confinement a aussi été une préoccupation importante pour un certain nombre de départements. Enfin un observatoire social s'est également vu confier la mission de mesurer les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des habitants du département.

Ces premiers éléments viennent confirmer le rôle essentiel de l'ODPE dans la coordination et la mobilisation des acteurs et des partenaires en protection de l'enfance. Par sa bonne connaissance des missions respectives de chaque service départemental, son travail de recueil de données statistiques en protection de l'enfance, et son réseau pluriel d'acteurs qui le compose, l'ODPE s'est avéré être un lieu ressource pour organiser la poursuite du travail des équipes pendant la crise sanitaire et le confinement, et apparaît comme un soutien à la prise de décisions politiques en protection de l'enfance.

À ce titre, 35 ODPE ont répondu envisager un travail de retour sur expérience sur la gestion de la crise sanitaire et du confinement.

ANNEXES

Tableau 2. Commissions ou groupes de travail mis en place au sein des ODPE en 2020

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

THÉMATIQUE	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL
1 FORMATION	ALLIER (3)	Commission formation
	BOUCHES-DU-RHÔNE (13)	Commission formation des professionnels
	CÔTES-D'ARMOR (22)	La formation
	FINISTÈRE (29)	Commission formation colloques
	HAUTE-GARONNE (31)	Groupe projet formation
	GIRONDE (33)	La formation
	HÉRAULT (34)	La formation
	ILLE-ET-VILAINE (35)	Creation d'une commission formation à l'ODPE
	ISÈRE (38)	Formation pratiques professionnelles, statistiques et Justice
	LOIRET (45)	La formation
	PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	Formation pluri-institutionnelle en protection de l'enfance
	SARTHE (72)	Interconnaissance : forum des acteurs de la protection de l'enfance, rencontres inter-institutionnelles, formations inter-institutionnelles
	SOMME (80)	Mise en place de la mission formation
	VAL-DE-MARNE (94)	Bilan de l'offre de formation dans sa diversité et perspectives
LA RÉUNION (974)	Commission formation professionnelle	
2 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL	AISNE (2)	Le suivi du schéma départemental
	AUBE (11)	Groupe de travail schéma enfance
	BOUCHE-DU-RHÔNE (13)	Groupe technique de suivi du schéma départemental enfance-famille
	CANTAL (15)	Élaboration et suivi du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance
	CHARENTE (16)	Le schéma départemental de la protection de l'enfance
	CÔTES-D'ARMOR (22)	Suivi du schéma départemental : création de la charte départementale en faveur de l'enfant et de la famille
	DORDOGNE (24)	Le suivi du schéma départemental
	LOIR-ET-CHER (41)	Comité de suivi du schéma enfance-famille
	LOIRE (42)	Schéma départemental
	ORNE (61)	Le suivi du schéma départemental
	HAUTE-VIENNE (87)	Le schéma départemental
	LA RÉUNION (974)	Commission suivi du SDOSMS – avis et propositions
3 ADOLESCENTS JEUNES MAJEURS	ALPES-MARITIMES (6)	Mettre en œuvre des actions d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes
	BOUCHES-DU-RHÔNE (13)	Cellule de suivi des dispositifs pour adolescents présentant des troubles du comportement ou psychiatriques
	ILLE-ET-VILAINE (35)	Les jeunes avec des prises en charge multiples et coordonnées
	MAYENNE (53)	Qui sont les jeunes « incasables » en Mayenne ? Quelles réponses d'accompagnement innovantes leur proposer ?
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	Jeunes à difficultés multiples
	PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	Les jeunes sortants de l'ASE
	SEINE-MARITIME (76)	Jeunes majeurs sortants de l'ASE
	VAL-DE-MARNE (94)	Présentation des revues statistiques des services intervenant en protection de l'enfance avec un focus sur la problématique grandissante de l'accueil et de l'accompagnement des adolescents

4 RECUEIL DE DONNÉES STATISTIQUES	CALVADOS (14)	Analyse des données
	CÔTES-D'ARMOR (22)	Partage des données
	LOIRE (42)	Études statistiques
	LOIRET (45)	Données statistiques
	SARTHE (72)	Données quantitatives et qualitatives prévention/protection de l'enfance
	LA RÉUNION (974)	Commission recueil et analyse des données
5 HANDICAP	HÉRAULT (34)	Projets innovants et double vulnérabilité (ASE/handicap)
	MAYENNE (53)	Comment soutenir les professionnels qui accompagnent les jeunes connus de l'ASE et en situation de handicap ?
	SOMME (80)	Handicap et protection de l'enfance
	VENDÉE (85)	Les enfants en situation de handicap accompagnés par une mesure de protection de l'enfance (placement, AED, AEMO)
	VAL-DE-MARNE (94)	Recherche-action sur le thème de la prise en charge en phase d'urgence d'enfants porteurs de handicap majeur
6 PRÉVENTION PRÉCOCE/SPECIALISÉE	AISNE (2)	La prévention
	ALPES-MARITIMES (6)	Développer la prévention précoce
	AUBE (11)	La prévention spécialisée
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	La prévention précoce
7 SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	ALPES-MARITIMES (6)	Soutenir les familles, favoriser l'accompagnement à la parentalité
	CALVADOS (14)	Soutien à la parentalité
	ORNE (61)	Accompagnement des enfants et des familles rencontrant des difficultés éducatives
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	La parentalité
8 REPÉRAGE ÉVALUATION DES SITUATIONS	ALPES-MARITIMES (6)	Repérer les enfants et les jeunes exposés à des risques, développer l'évaluation des situations
	BOUCHE-DU-RHÔNE (13)	Cellule de veille départementale des informations préoccupantes
	HÉRAULT (64)	Protocoles partenariaux et amélioration du repérage
	SARTHE (72)	Ecriture d'un référentiel sur le repérage et l'évaluation du danger
9 ÉVALUATION DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS EN PROTECTION DE L'ENFANCE	CALVADOS (14)	Évaluation des ESMS
	PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	L'analyse des évaluations internes et externes des ESSMS
	SEINE-MARITIME (76)	Évolution de l'offre et des besoins dans l'accompagnement et l'accueil en protection de l'enfance
	LA RÉUNION (974)	Commission suivi des évaluations
10 SCOLARITÉ	BOUCHES-DU-RHÔNE (13)	Commission scolarité
	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	La scolarité et l'insertion professionnelle des enfants et adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance. Comment accompagner les enfants et donner de l'ambition aux jeunes confiés à l'ASE ? Quelles coordinations et coopérations entre les établissements scolaires, les établissements d'accueil, l'ASE et les familles pour développer les compétences et favoriser la réussite de l'enfant et du jeune adulte ?
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	La scolarité
11 PLACE DES USAGERS	ILLE-ET-VILAINE (35)	Création d'un comité des usagers à l'ODPE
	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	Participation des publics accueillis et accompagnés dans la politique de protection de l'enfance départementale. Comment mieux intégrer la parole et le ressenti des publics accueillis et accompagnés ? Comment les rendre acteurs de l'ODPE ?
	ORNE (61)	Garantir la place des usagers comme acteurs de leur projet

AUTRES THÉMATIQUES D'ÉTUDE	ALPES-MARITIMES (6)	Garantir le parcours de l'enfant protégé, mobiliser les acteurs et les dispositifs, privilégier les mesures de milieu ouvert
	COTES-D'ARMOR (22)	Les UAMJ
	GERS (32)	Analyser l'évolution des besoins sur le département
	GIRONDE (33)	Retour sur évènements dramatiques
	ILLE-ET-VILAINE (35)	Création d'une trame commune de rapports d'activité pour les établissements et service habilités ASE
	LOIRE (42)	Espace numérique commun à l'ODPE
	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	Accueil d'urgence : comment mieux concilier les besoins fondamentaux de l'enfant et l'accueil d'urgence en protection de l'enfance ? Prise en charge des enfants à besoins spécifiques (santé, santé mentale, trouble du comportement, traumatismes). Quels coopérations et dispositifs développer pour permettre leur prise en charge dans le respect de leurs besoins tout en stabilisant les parcours ?
	NORD (59)	Enfants victimes de violences domestiques
	PYRENNÉES-ATLANTIQUES (64)	Les violences intrafamiliales Les AED-AEMO
	SARTHE (72)	Écriture d'un référentiel sur la visite en présence d'un tiers Accès aux soins des enfants bénéficiant d'une mesure ASE
	SEINE-MARITIME (76)	La prostitution des mineurs confiés à l'ASE
	VAL-DE-MARNE (94)	Faire famille en protection de l'enfance face aux défis de l'intervention en milieu ouvert et l'accueil des fratries

Tableau 3. Conférences réalisées au sein des ODPE en 2020

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

THÉMATIQUE	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DE LA CONFÉRENCE
1 BESOINS DE L'ENFANT	ALLIER (3)	Les besoins fondamentaux de l'enfant
	ALPES-MARITIMES (6)	Le projet pour pour l'enfant Au travers des CPOM, l'adaptation des dispositifs pour mieux répondre aux besoins de l'enfant
	COTE-D'OR (21)	Colloque « Besoins fondamentaux des enfants de 0 à 3 ans »
	COTES-D'ARMOR (22)	Les besoins fondamentaux
	FINISTÈRE (29)	Prévention, repérage, accompagnement : besoins de l'enfant, place des parents
	HAUTE-GARONNE (31)	Les besoins fondamentaux de l'enfant
	LOIRET (45)	Les besoins fondamentaux de l'enfant
	PARIS (75)	Les besoins fondamentaux de l'enfant (intervention de Marie-Paule Martin Blachais)
	SEINE-MARITIME (76)	Les besoins de l'enfant
	VENDÉE (85)	Les besoins fondamentaux en protection de l'enfance (interventions de Myriam Cassen et Nadège Séverac)
	MARTINIQUE (972)	Les besoins de l'enfant et le PPE
2 JEUNES MAJEURS	ALPES-MARITIMES (6)	L'accompagnement à l'accès à l'autonomie des jeunes
	DOUBS (25)	Les jeunes majeurs
	FINISTÈRE (29)	Enfants et adolescents à difficultés multiples Les jeunes sortants de l'ASE
	GIRONDE (33)	La prise en charge des jeunes en grande difficulté, le maintien du lien parents-enfants
	LOIRE-ATLANTIQUE (44)	Accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs
	PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	Une conférence annuelle en lien avec le comité des jeunes et sur l'autonomie
	SEINE-MARITIME (76)	Les jeunes majeurs sortants de l'ASE
	MARTINIQUE (972)	Zéro sorties sèches de l'ASE : cinq engagements soutenant l'accès aux droits des jeunes
3 VIOLENCES INTRAFAMILIALES	COTE-D'OR (21)	Colloque « Impact des violences conjugales sur les enfants »
	HAUTE-GARONNE (31)	Les violences intrafamiliales
	GERS (32)	Les violences intrafamiliales (avec la participation de la directrice de l'ONPE et du procureur de la République du département)
	GIRONDE (33)	L'enfant exposé aux violences conjugales
	ESSONNE (91)	Violence conjugale et enfant témoin
	MARTINIQUE (972)	Les violences intrafamiliales (en soutien au plan interministériel 2017-2019 de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants) : mécanismes, enjeux, conséquences. Repérage de ces violences, mesures d'accompagnement et prise en charge des auteurs et victimes
4 PARENTALITÉ	CALVADOS (14)	Le soutien à la parentalité
	HAUTE-GARONNE (31)	La protection de l'enfance à l'épreuve de la participation des familles
	LOIR-ET-CHER (41)	L'enfant avec comme une interrogation de la place de l'enfant entre ses parents et son référent
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	Parentalité : quels droits... pour quelle place ?
	VENDÉE (85)	Parentalité en protection de l'enfance (intervention de Catherine Sellenet et Serge Escots)
	VAL-DE-MARNE (94)	Colloque « Faire famille en protection de l'enfance face aux défis de l'intervention en milieu ouvert et l'accueil des fratries »

5 LÉGISLATION	CANTAL (15)	L'enfant et son environnement dans l'approche de la loi du 14 mars 2016
	ESSONNE (91)	Anniversaire de la Cide
	MARTINIQUE (972)	Évolution de la protection de l'enfance et apports de la loi du 14 mars 2016 30 ans de la CIDE : bilan et perspectives Respect des droits et libertés des enfants: le rôle du défenseur des droits Le droit à l'égalité des chances : la cité éducative Loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires
	GUYANE (973)	Enfants en danger, enfants « protégés », quels droits ?
6 PROFESSIONNELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE	GIRONDE (33)	Précarité pauvreté, en quoi les professionnels et les associations de solidarité contribuent-ils à la protection de l'enfance ?
	VENDÉE (85)	Des professionnels en protection de l'enfance (intervention de Nicole Guedeney)
	HAUTE-VIENNE (87)	Partenariat, législation, pratiques professionnelles
AUTRES THÉMATIQUES	ALPES-MARITIMES (6)	Handicap : déploiement d'une offre départementale partenariale pour accueillir la différence L'information préoccupante et l'Adret
	CALVADOS (14)	Le harcèlement
	COTES-D'ARMOR (22)	Les comportements sexualisés des enfants et jeunes Étude longitudinale en protection de l'enfance (Présentation par l'ONPE de l'étude menée avec le département mais aussi 29 et le 84) Restitution des travaux de l'ODPE
	DOUBS (25)	Désinstitutionnalisation, interculturel à l'interinstitutionnel Accepter le risque pour agir en responsabilité Soin, éducation, enseignement à l'épreuve des précarités
	FINISTÈRE (29)	L'attachement en protection de l'enfance La santé Le schéma enfance famille jeunesse La participation des usagers L'observation
	GIRONDE (33)	« Votre bébé est fragile, ne le secouez pas » Le parcours des enfants à l'ASE La contribution de l'hôpital au dispositif départemental de protection de l'enfance Les mineurs en mal de protection Nouveaux comportements sociaux, nouvelles conduites à risque : une protection de l'enfance en question
	LOIRE (42)	Le pouvoir d'agir (intervention de Bernard Vallerie)
	LOIRE-ATLANTIQUE (44)	Santé des enfants et jeunes en protection de l'enfance
	LOIRET (45)	La sexualité des adolescents L'intervention à et au domicile
	PARIS (75)	Présentation de l'étude Élap (intervention d'Isabelle Frechon) Regard croisé ASE et pédopsychiatrie (intervention de Jean Chambry) Pour les journées parisiennes : interventions sur le droit / le schéma départemental / l'organisation et les fonctionnements à Paris / une thématique d'actualité
	YONNE (89)	Autonomie, parcours, prise de risque en protection de l'enfance, repérage précoce, prévention
	MARTINIQUE (972)	Enfants signalés de plus en plus tôt mettant à mal le système scolaire
	GUYANE (973)	Prévenir et accompagner les grossesses des mineures Forum « An nou kontre autour de l'accueil d'urgence. Comment passer de l'accueil dans l'urgence à l'accueil d'urgence: de l'esprit de la loi à son application » Séminaire technique sur la remontée de données Formation sur la protection de l'enfance (intervention de Jean-Pierre Rosenczveig et Pierre Verdier) Rencontre des Outre-mer (délégations de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, La Réunion et Mayotte)

Tableau 4. Publications des ODPE en 2018-2020

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

THÉMATIQUE	DÉPARTEMENT	PUBLICATION	POINTS CLÉS
1 RAPPORTS DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL	ARDENNES (8)	Rapport ODPE (2018)	Les sorties sèches
		Rapport ODPE (2019)	L'implication des familles
	EURE (27)	Rapport sur le dispositif de la protection de l'enfance dans l'Eure (2019)	Activités ASE et PMI
	HAUTE-GARONNE (31)	Bilan ODPE (2018-2020)	Données prévention et protection de l'enfance
	GERS (32)	Rapport annuel 2018 (2019)	–
	GIRONDE (33)	Rapport de l'ODPE (2020)	Présentation travaux ODPE, chiffres et dispositifs de protection de l'enfance
	ISÈRE (36)	Rapport annuel (2018-2019)	–
	MAINE-ET-LOIRE (49)	Lettre de l'ODPE (2019)	–
	MOSELLE (57)	Le portrait social de la Moselle (2020)	Toutes les thématiques de la direction de la solidarité, dont la protection de l'enfance
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	Rapport d'activité (2019)	–
	VAR (83)	Données enfance (2018-2019)	–
	MARTINIQUE (972)	Rapport annuel de l'observatoire (2018)	Données chiffrées, bilan des groupes de travail et recommandations
2 DONNÉES CHIFFRÉES DÉPARTEMENTALES ET ANALYSES STATISTIQUES	AISNE (2)	Les chiffres clés de la protection de l'enfance (2018-2020)	Recueil et analyse de données statistiques
	CHARENTE (16)	Rapport 2018 (2018)	Données statistiques en protection de l'enfance
	ILLE-ET-VILAINE (35)	Chiffres clés de l'ODPE (2020)	Données statistiques et analyses pluriannuelle
	ISÈRE (38)	Rapport ODPE 2017 (2018)	Chiffres clés, observation statistique
		Rapport ODPE 2018 (2019)	Chiffres clés, observation statistique
	LOIRE-ATLANTIQUE (44)	Regard sur la protection de l'enfance : données 2018 (2019)	Données prévention et protection de l'enfance
		Regard sur la protection de l'enfance : données 2019 (2020)	Données prévention et protection de l'enfance
	MANCHE (50)	La protection de l'enfance de 2018 en chiffres (2019)	–
	MOSELLE (57)	Regard sur la protection de l'enfance : données 2018 (2019)	Données sociodémographiques par territoire
	VENDÉE (85)	La population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2016 : les disparités départementales (2019)	Situer le département de Vendée au regard des indicateurs développés dans la note ONPE
La protection de l'enfance en Vendée au 31/12/2017 en quelques chiffres clés (2020)		Décryptage et croisement des données Drees pour un panorama de la protection de l'enfance dans le département	
3 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL	DORDOGNE (24)	Le schéma départemental : travaux et synthèses (2018-2019)	Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille
	FINISTÈRE (29)	Bilan du schéma enfance famille jeunesse (2019)	–
	BAS-RHIN (67)	Plan d'actions enfance jeunesse famille (2018)	Politique publique de prévention et de protection de l'enfance
	SEINE-SAINT-DENIS (93)	Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2019)	–

4 DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE EN PROTECTION DE L'ENFANCE	FINISTÈRE (29)	Enquête sur le profil des mineurs confiés chez les assistants familiaux (2018)	Assistants familiaux
		Besoins des mineurs et offres d'accueil (2020)	Offre d'accueil
	VENDÉE (85)	Étude sur les placements à domicile dans le département de la Vendée (2019)	Placement à domicile
5 JEUNES MAJEURS	MOSELLE (57)	Étude sur les jeunes majeurs issus de l'ASE (2019)	Jeunes majeurs
	VENDÉE (85)	La situation des jeunes majeurs sortis de l'ASE de Vendée en 2016 et 2018 (2019)	Jeunes majeurs
AUTRES PUBLICATIONS	FINISTÈRE (29)	Vulnérabilité des familles finistériennes (2018)	Famille
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire pour les enfants confiés (2018-2019)	Supports pédagogiques
		Sensibilisation à la protection de l'enfance pour les professionnels des EAJE, RAM et MAM (2018-2019)	Supports pédagogiques

Tableau 5. Projets envisagés par les ODPE en 2020-2021

Source : enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2020 (N = 79), France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

THÉMATIQUE	DÉPARTEMENT	NATURE DU PROJET	POINTS CLÉS
1 COMITÉ DES USAGERS	AISNE (2)	Comité des usagers	Création d'un comité des usagers
	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (4)	Comité des usagers	Création d'un comité des usagers
	AUBE (11)	Comité des usagers	Participation des jeunes à l'ODPE
	CALVADOS (14)	Comité des usagers	Créer un comité des familles
	CORSE (20)	Comité des usagers	Participation des usagers
	HÉRAULT (34)	Comité des usagers	Créer un comité des usagers
	PUY-DE-DÔME (63)	Comité des usagers	Mettre en place un conseil des jeunes au sein de l'ODPE
	MOSELLE (57)	Comité des usagers	Participation des usagers à <i>La Lettre de l'ODPE 57</i> selon les thématiques
	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)	Groupe de jeunes de l'ASE	Mise en place de deux groupes de jeunes de l'ASE sur le Béarn et sur le Pays basque
	PARIS (75)	Groupe d'enfants	Participation des enfants à l'ODPE
	SEINE-ET-MARNE (77)	Junior Lab'	Parole des usagers, amélioration de la prise en charge
	GUYANE (973)	Comité des usagers	Projet de participation des usagers au sein de l'ODPE
2 L'ODPE ET SES MISSIONS	ALPES-MARITIMES (6)	Support de communication	Création de support de communication
		Mise en place d'instance	Mise en place d'instances stratégiques pour l'ODPE
	COTES-D'ARMOR (21)	Signature de Charte	Principes d'action et engagements en prévention protection de l'enfance
		Annuaire cartographie	–
	DOUBS (25)	Réorganisation des bases de l'ODPE	Mise en place d'un comité technique, réactualisation du protocole datant de 2008 et mise à jour du site ODPE
	GIRONDE (33)	Rapport ODPE	Rapport 2020 de l'ODPE et point sur les recommandations faites avec la loi de 2016
	LOIRE (42)	Outils et supports de communication	Développer la diffusion de l'espace partagé
	MANCHE (50)	Fonctionnement de l'ODPE	État des lieux du fonctionnement de l'ODPE, avec bilan et diagnostics
			Associer un volet observatoire genré à l'ODPE actuel
	MEUSE (55)	Organisation ODPE	Évolution du fonctionnement de l'ODPE
	OISE (60)	Rapport annuel ODPE	Données en protection de l'enfance
	PUY-DE-DÔME (63)	Relancer l'ODPE	Animation de l'ODPE
	SEINE-ET-MARNE (77)	Trame ODPE	Circuit de l'information, interlocuteurs, recueil des données
	VENDÉE (85)	Rapport ODPE	Rapport ODPE 2018-2020
	MARTINIQUE (972)	Site Internet de l'ODPE	Construction du site internet de l'observatoire
Rencontres mensuelles		Mise en place de rencontres mensuelles autour de l'actualité en Protection de l'enfance	

3 PRÉVENTION ÉVALUATION	HÉRAULT (34)	Creai ARA	Mise en place pour tous les agents de la protection enfance et cadres de la formation Creai ARA
	LOIRE (42)	Creai ARA	Développement partagé de l'outil Creai ARA entre partenaires
	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	Rapport d'orientation	Renforcement du pilotage de la dimension « prévention » dans la politique de protection de l'enfance du département avec élaboration d'un rapport d'orientation pour les actions de prévention enfance-famille
		Formation et trame départementale	Développer une culture professionnelle commune autour de l'évaluation du danger
	MEUSE (55)	Étude	Prévention spécialisée
	SARTHE (72)	Référenciels	Elaboration de deux référentiels concernant la visite en présence d'un tiers et évaluation du danger
	MARTINIQUE (972)	Prévention	Bilan du fonctionnement de la prévention en protection de l'enfance sur le territoire
4 L'OFFRE D'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	Diversification de l'offre de protection	Expérimentation du placement à domicile
	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)	Référentiel	Articulation administrative et judiciaire des modes d'accueil
	BAS-RHIN (67)	Études	Étude sur le milieu ouvert
		Analyse	Analyse de l'offre d'accueil CD67-CD68
	VAL-DE-MARNE (94)	Groupe de travail	Mesures éducatives en milieu ouvert
5 LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL	CANTAL (15)	Schéma départemental	Élaboration schéma 2022-2026
	JURA (39)	Schéma départemental	Participation au comité de pilotage du schéma départementale enfance-famille 2021-2025 et fiches actions/indicateurs
	TARN-ET-GARONNE (82)	Schéma départemental	Participation au schéma départemental enfance-famille
	VAR (83)	Schéma départemental	Finir l'élaboration du nouveau schéma départemental
	GUYANE (973)	Schéma départemental	Méthodologie du suivi du schéma territorial de prévention et de protection de l'enfance
6 DONNÉES STATISTIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE	CALVADOS (14)	Recueil et analyse de données	Consolider les données ASE
	CHARENTE (16)	Données statistiques	Rapport annuel données statistiques
	GARD (30)	Données statistiques	Fiabilisation des données internes
	LOIRE-ATLANTIQUE (44)	Données statistiques	Statistiques ASE/MDPH
	GUYANE (973)	Données statistiques	Recueil des données chiffrées uniformisées
7 PROTECTION DE L'ENFANCE ET HANDICAP/SANTÉ	MEUSE (55)	Étude	Enfants confiés en situation de handicap
	VENDÉE (85)	Étude	Etude pluri-institutionnelle sur les enfants en situation de handicap accompagnés en protection de l'enfance
	VAL-DE-MARNE (94)	Structures d'accueil situations complexes	Accueil médico-social à destination des enfants porteurs de troubles du comportement ou d'handicaps

8 LE PARCOURS DES ENFANTS EN PROTECTION DE L'ENFANCE	BOUCHES-DU-RHÔNE (13)	Étude (avec l'université de droit Aix-Marseille)	Parcours de l'enfant/adoption simple
		Formation	De l'IP à la sortie du dispositif de PE
	SARTHE (72)	Deuxième forum des acteurs de la protection de l'enfance	Parcours d'un enfant en prévention/protection de l'enfance, activer les coopérations partenariales
	ESSONNE (91)	Étude populationnelle	Établir un profilage des enfants suivis ou confiés à l'ASE
9 RETOUR SUR EXPÉRIENCE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19	PARIS (75)	Étude	Vécu des enfants et des professionnels pendant le confinement
	VAR (83)	Conférence	Retour sur la crise sanitaire en protection de l'enfance
10 LES JEUNES MAJEURS	OISE (60)	Conférence	Autonomie des jeunes
	VENDÉE (85)	Étude (questionnaire établi avec le service ASE)	Les jeunes majeurs – l'objectif est d'étoffer les données sur la situation de ces jeunes à la sortie du dispositif
11 SCOLARITÉ	CHER (18)	Étude	Absentéisme scolaire et protection de l'enfance
	COTES-D'ARMOR (22)	Étude (croisement de données CAF, PJJ, CD et Éducation nationale)	Parcours scolaire des 16-21 ans
12 LES TOUT-PETITS EN PROTECTION DE L'ENFANCE	AISNE (2)	Étude	Étude sur les placements des enfants de moins de 1 an
	ILLE-ET-VILAINE (35)	Étude	L'accueil et la prise en charge des moins de 3 ans
13 PROSTITUTION DES MINEURS	ESSONNE (91)	Étude	La prostitution des mineurs
	VAL-DE-MARNE (94)	Équipe mobile	La prostitution des mineurs
14 PARENTALITÉ	MOSELLE (57)	Étude (accueil d'un doctorant Cifre)	Parentalité et insertion des BRSA
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)	Enquête (avec l'université Jean Jaurès Toulouse)	Aide sociale à l'enfance et parentalité
AUTRES THÉMATIQUES D'ÉTUDE	CORSE (20)	Étude	Qualité de la prise en charge et activité des ESSMS
	LOIRE (42)	Groupe de travail	La formation
	MANCHE (50)	Fusion possible avec un observatoire des violences des genres	Violences des genres, violences intrafamiliales, violences faites aux femmes
	PYRÉNÉES-ATLANTIQUE (64)	Protocole	Proposition issue de l'atelier sur les violences intrafamiliales et mise en place d'un protocole entre SDSEI, gendarmerie et hôpitaux

Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

Groupement d'intérêt public **Enfance en danger**

<https://www.onpe.gouv.fr>

BP 30302 – 75823 Paris Cedex 17

Tél : +33 (0)1 53 06 68 68 – Fax : +33 (0)1 45 41 38 01

Publication gratuite – numérotation en cours – dépôt légal à parution